

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE DE SERNHAC****Séance du 17/07/2024 délibération n°56/2024**

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	12

Date de la Convocation
10/07/2024

Date d’Affichage

Objet de la délibération
--------------------------

**Subvention  
supplémentaire  
« Association  
Le Vallon des Escaunes  
à Cantarelles »**

L’an deux mille vingt-quatre, et le dix sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de SERNHAC, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUPRET Gaël, Maire.

**Présents :** Mmes FERNANDEZ Véronique, MOURISSARGUES Candy, Mme HOURTAL Eloïse , Mrs DUPRET Gaël, OLIVE SALOMMEZ David, GARCIA Grégory, RENSON Luc, GASPARD Gauthier, LAMOULIE Maxime, ABELLAN Pierre, DAUGA Laurent, Mr CHAY Gilles,

**Absents :** Mme PAULIN Evelyne procuration donnée à Mme FERNANDEZ Véronique, Mr NAVARRO Jean-François procuration donnée à Mr DUPRET Gaël, Mr REY Philippe procuration donnée à Mr DAUGA Laurent, Mme SIMON Dominique procuration donnée à Mme MOURISSARGUES Candy, Mr FAURE Olivier, Mme GEYNET Christelle, LAURENT Syham.

Secrétaire de séance : Mme FERNANDEZ Véronique

Monsieur le Maire propose à l’assemblée d’attribuer une subvention supplémentaire de 300 euros pour l’association « le vallon des Escaunes à Cantarelles » qui est en charge de la gestion du site de l’aqueduc romain.

- Considérant les incendies de l’été 2022 sur le site du vallon,
- Considérant la nécessité d’entretenir les parcelles par le débroussaillage,
- Considérant que la logistique du site est dévolue à l’association « le vallon des Escaunes et cantarelles »,
- Considérant les coûts de revient pour l’entretien des parcelles,

Il y a lieu de procéder à l’attribution d’une subvention supplémentaire de 300 euros à l’association le vallon des Escaunes à Cantarelles.

Il demande à l’assemblée de bien vouloir débattre à ce sujet,

Après avoir entendu l’exposé du Maire, le Conseil Municipal, délibère à l’unanimité et :

-Décide d’attribuer à l’association le Vallon des Escaunes à Cantarelles, une subvention supplémentaire de 300 euros pour le débroussaillage.

-Autorise Mr le Maire à signer tout document s’y rapportant et à mandater la somme correspondante.

Ont signé au registre les membres présents.

Suivent les signatures.

le

et publication ou notification

du

Pour copie conforme,  
Le Maire.  
DUPRET Gaël